



FESTIVAL CROCHES EN CHOEUR 2023

33240 Saint GERVAIS

22 , 23 et 24 SEPTEMBRE 2023

avec Didier BARBELIVIEN

PHOTO
Obligatoire

DEMANDE D'ADHESION **INDIVIDUELLE** A COMPLETER et à nous RETOURNER (date limite 30 avril 2023)

Mme Mr

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TEL ADRESSE MAIL

TAILLE TEE SHIRT

S	M	L	XL	XXL	Autre
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TAILLE EN CM

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

Je serai présent(e)
le VENDREDI 22/09/23
dès 14Heures

SOP

ALTI

TENOR

BASSE

TARIFS

A	ADHESION seule A REGLER A L'INSCRIPTION PAR CHEQUE SEPRE	A →	45,00€
B	REPAS SAMEDI MIDI <input type="checkbox"/> SOIR <input type="checkbox"/> DIMANCHE MIDI <input type="checkbox"/> SOIR <input type="checkbox"/> TOTAL REPAS <input type="checkbox"/> X12€	B →	€
C	ACCOMPAGNATEUR Nom et PRENOM <input type="text"/>	C →	€
C	REPAS SAMEDI MIDI <input type="checkbox"/> SOIR <input type="checkbox"/> DIMANCHE MIDI <input type="checkbox"/> SOIR <input type="checkbox"/> TOTAL REPAS <input type="checkbox"/> X12€	C →	€
	Montant total à Payer	A+B+C →	€

Paiement par chèque à l'ordre de Croches en Choeur Règlement possible en 3 fois (voir ci-dessous)

A 1er Règlement à l'adhésion	2ème Règlement B+C Date	3ème Règlement solde Date
Montant 45,00€	Montant €	Montant €
Banque	Banque	Banque
N° Chèque	N° Chèque	N° Chèque

ATTENTION Demande d'annulation d'inscription uniquement par écrit (courrier postal ou Mail) Aucun remboursement possible après le 01/08/2023
J'atteste être en bonne condition physique pour tenir en position debout sur scène durant 2 à 3 heures. Par mesure de sécurité, nous nous réservons le droit de ne pas vous autoriser l'accès à la scène aux choristes présentant des symptômes de fatigue ou ayant un manque d'équilibre. Les personnes en situation de handicap et les personnes à mobilité réduite doivent être autonomes ou accompagnées d'une personne munie d'un badge spécifique Je reconnais à Croches en Chœur le plein droit à l'exploitation des photos et enregistrements audio et audiovisuels dans le respect du projet musical et culturel tel que défini dans les statuts de l'association.

Date, signature, lu et approuvé